



**La Collectivité
crée un comité
de pilotage
spécial PPRN !**

Page 3

**BOURSES D'ÉTUDES :
874 000€ AU BÉNÉFICE DE 345 ÉTUDIANTS**



Page 17



EDITO du Président

Mesdames, messieurs,

Alors que nous entrons dans la période des grandes vacances, j'ai souhaité que cette lettre d'information de la Collectivité puisse regrouper l'ensemble des dispositifs et activités mis en place par votre institution territoriale au bénéfice des enfants et des jeunes de Saint-Martin.

Je souhaite également pouvoir vous informer sur les divers chantiers de rénovation qui sont actuellement en cours dans nos établissements scolaires. La majorité d'entre eux seront finalisés pour la rentrée de septembre, tandis qu'une partie des chantiers se poursuivra jusqu'à la fin de cette année. Nous avons actuellement 11 chantiers ouverts dans les écoles, pour un montant alloué de 14 millions d'euros.

La reconstruction de Saint-Martin suit son cours à un rythme que nous voudrions tous plus rapide. Ce rythme est conditionné par les moyens financiers qui sont à notre disposition et par les dispositifs de droit commun auxquels nous avons accès. Le Fonds de Solidarité de l'Union européenne, le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) nous a permis de financer la reconstruction des écoles et il aura fallu deux années complètes pour venir à bout de cet immense chantier de rénovation : 18 établissements scolaires et l'ensemble des plateaux sportifs. Quelques mois d'efforts encore, et ce chantier sera derrière nous. La Collectivité et son partenaire, l'Education nationale, ont mis tout en œuvre pour que la rentrée des classes de septembre se passe sous les meilleurs auspices.

La Collectivité et ses partenaires, EDF et l'Etablissement des Eaux et de l'Assainissement (EEASM), poursuivent le vaste chantier d'enfouissement et de réhabilitation des réseaux électriques et humides, sans oublier l'enfouissement de la fibre optique. C'est un chantier d'envergure, qui s'étalera sur deux années, tant le travail à réaliser sur l'ensemble du territoire est conséquent. Nous avons décidé de relever ce défi pour que Saint-Martin puisse enfin s'appuyer sur des infrastructures publiques de pointe et résilientes en cas de phénomène cyclonique majeur.

Le village de Grand-Case, qui a été fortement impacté par Irma, est prioritaire. Il fera l'objet, entre août et octobre, d'importants travaux d'enfouissement sur le boulevard Bertin-Maurice. Ces travaux d'assainissement doivent impérativement être réalisés pour le bien-être des habitants et le respect de l'environnement.

L'île sera en chantier pendant plusieurs mois encore, et je sais que chacun d'entre vous a désormais intégré la notion de temps inévitable dans ce long processus de reconstruction. Le jour viendra où Saint-Martin aura terminé sa phase de reconstruction. L'île pourra alors se positionner comme un territoire innovant, prêt à aller plus loin dans son développement, une destination touristique moderne et accueillante, exclusivement tournée vers l'avenir.

Daniel GIBBS

Newsletter numérique de la Collectivité de Saint-Martin

Directeur de la publication : Daniel GIBBS

Rédaction des textes et photos : service communication de la Collectivité de Saint-Martin

Copyright : Collectivité de Saint-Martin. Rue Victor Maurasse. BP 374 Marigot. 97054 Cedex.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN !

Faire une demande par mail à nathalie.longato@com-saint-martin.fr. Par téléphone : veuillez contacter le service communication de la Collectivité au 0590 29 56 60.

L'ACTUALITÉ DE LA COLLECTIVÉ

Le conseil territorial vote à l'unanimité contre le PPRN anticipé !



Le 17 juillet 2019, restera une date clef de la mandature Team Gibbs et la teneur du Conseil territorial du même jour sera, elle aussi, gravée dans les annales territoriales.

Les conseillers territoriaux, tous bords confondus, ont été unanimes lorsqu'il a été question de se prononcer sur le projet de PPRN anticipé, présenté par l'Etat. Chacun avec ses mots a pu exprimer son rejet d'un document suffisamment vertical pour entraîner l'incompréhension unanime de la population et de ses élus. Cette unité affichée au moment du vote symbolique consistant à donner un avis, allant jusqu'à inclure le président sortant du CESC qui a, à plusieurs reprises, salué le position-

nement du président Gibbs et ses élus, a donné lieu à un vote à l'unanimité, et un rejet formel du document PPRN, tel que présenté par les services de l'Etat.

Suite à l'avis négatif unanime donné par le Conseil territorial, le président Daniel Gibbs a décidé, avec sa majorité, d'aller plus loin qu'un simple avis et de proposer une concertation alternative, à l'initiative de la Collectivité de Saint-Martin.

Le but est de travailler à des solutions nourries d'avis d'experts qui maîtrisent les réalités du territoire et l'expérience du terrain, au service des Saint-Martinois et du développement économique responsable de notre île.

Cette concertation sera lancée à la fin

du mois d'août et prendra la forme suivante :

- Un comité de pilotage (COPIL) : Organes politique dans lequel siégeront les représentants d'ordres, chambres, fédérations, associations majeures de particuliers et de professionnels
- Des comités techniques thématiques : Ouverts au public et composés de techniciens et professionnels.

Par cette action, la Collectivité souhaite apporter sa pierre à l'édifice pour l'élaboration d'un PPRN adapté aux réalités et concerté avec le plus grand nombre, afin que l'Etat puisse prendre en compte les propositions des Saint-Martinois.

Le 5^e Comité de sélection **INTERREG Caraïbes** s'est réuni à Saint-Martin



Le 5^e Comité de sélection INTERREG Caraïbes a fait le point, mardi 23 juillet, sur les projets de coopération présentés par les différents territoires partenaires et les porteurs de projets.

Le Président Daniel Gibbs qui présidait le 5^e Comité de sélection Interreg, conformément au principe de rotation géographique des comités, a rappelé les objectifs de ce programme de coopération, qui doit répondre aux enjeux et défis des pays et territoires de la zone, à travers notamment le financement de projets structurants.

Le programme de coopération Interreg Caraïbes est doté d'une enveloppe de 85,7 millions €, dont 64,2 millions € émanent du fonds européen FEDER. Cette année, le Comité a évalué 6 projets orientés vers des thématiques liées au changement climatique, la valorisation de la biodiversité caribéenne et la lutte contre les algues sargasses.

Lors de son intervention, le président Gibbs a, par ailleurs, émis le souhait de voir se créer au sein du programme Interreg, un axe spécialement dédié à la reconstruction, porté par 95% de taux de co-financement. Cet axe permettrait à la Collectivité de Saint-Martin, en particulier, et ses partenaires, de promouvoir des projets en faveur du traitement et de la valorisation des déchets, la réinstallation d'une antenne CROSS pour la navigation en mer et la mise en œuvre d'un Data Center résilient.

Autres projets significatifs mentionnés par le président de Saint-Martin : la promotion des projets en faveur des énergies renouvelables et à l'adaptation au changement climatique, à l'instar du Hub d'interconnexion géothermique et numérique des Leeward Islands en cours de réalisation.



Un petit village de **25 conteneurs** sur le front de mer

Sur le front de mer, 14 restaurants, 5 bars et 6 boutiques seront prêts à accueillir leurs clients avant le début de la saison touristique 2019-2020.



Les conteneurs en cours d'aménagement

Comme annoncé par la Collectivité, le projet de mise en place de conteneurs aménagés destinés à temporairement remplacer les lolos du front de mer de Marigot va bon train. Les travaux de fondation seront bientôt terminés, les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité sont en cours d'enfouissement et les supports en métal sont arrivés pour recevoir les decks en bois exotique et enfin les fameux conteneurs. Stockés sur un site parallèle, à Grand-Case, ces structures en métal font l'objet d'un aménagement destiné à les transformer en lieux de commerce. Il s'agit de découper des ouvertures pour les portes et les fenêtres, d'installer les arrivées d'eau et d'électricité, de prévoir les évacuations et de poser un revêtement de sol. Puis viendra la phase de leur habillage et de leur peinture. Tout ce travail sera validé par l'architecte et un bureau de contrôle, avant de transporter les conteneurs sur le site, où ils seront boulonnés, ce qui permettra de les déplacer si besoin est. Les exploitants pourront alors entrer dans les lieux et les équiper à leur goût, non sans avoir signé une convention d'occupation temporaire et un cahier des charges, destiné à ce que l'harmonie de ce petit village soit respectée. Isabelle Brooks Gorizia, directrice du service de la programmation, de l'ingénierie, de la construction et de l'habitat à la Collectivité – et Frédéric Monteiro, en charge de ce projet dans son équipe – promettent que le résultat sera très esthétique, notamment au niveau de l'éclairage. La route actuelle du parking du bord de mer sera utilisée en sens unique en direction du cimetière, par sécurité, et l'on perdra forcément quelques places de parking.



Dès que les exploitants actuels des lolos ayant pu rouvrir depuis le passage d'Irma auront emménagé dans leurs conteneurs tout neufs, les travaux de démolition du site mis à mal par le cyclone commenceront, après avoir toutefois procédé à un diagnostic amiante.

Reconstruction des écoles : 11 chantiers ouverts pour 14 M€ investis !

Le Président Daniel GIBBS et sa 3e vice-présidente en charge des Affaires scolaires, Annick PETRUS, ont souhaité une parfaite transparence sur la reconstruction des établissements scolaires du 1er et du 2nd degrés. Pour ce faire, plusieurs réunions ont été tenues au cours de l'année scolaire avec les services de l'Etat et de l'Education nationale et les représentants des professeurs et parents d'élèves. La Collectivité a défini une stratégie opérationnelle courant 2018, avec des équipes dédiées, afin de répondre aux urgences et faire face à l'ampleur de la tâche.



Le Directeur du Projet de reconstruction du système éducatif de Saint-Martin, Christian Climent-Pons et l'expert de la reconstruction de l'Agence française de développement, Jean-Sébastien Roca, sont venus renforcer le dispositif de supervision des opérations en étroite collaboration avec le DGA du Pôle de développement durable, Romain Perreau sous l'égide de son vice-président Steven Patrick, du Président Gibbs et de la vice-présidente Annick Pétrus en charge de l'Education.

Malgré les difficultés administratives et techniques rencontrées dans cette phase délicate de reconstruction des 14 écoles du 1er degré et des 5 établissements du 2nd degré endommagés par Irma, la Collectivité et ses partenaires ont maintenu les efforts de reconstruction avec le financement du Fonds de solidarité de l'union européenne (FSUE).

La phase 1 des travaux, qui a consisté en une série de mesures conservatoires et la réparation des établissements durant l'année scolaire 2018/2019 (en période de congés des élèves), est désormais achevée.

La phase 2, actuellement en cours, verra l'ensemble des établissements réhabilités durant les grandes vacances scolaires pour une livraison à la rentrée de septembre pour une partie d'entre eux et fin 2019 pour l'autre partie. L'intervention des entreprises

en milieu scolaire occupé engendrant des contraintes en termes d'accessibilité et de sécurité, les plannings d'intervention ont été adaptés à cette réalité en concentrant les travaux nécessitant l'intervention d'engins lourds, pendant la période des grandes vacances.

Vendredi 28 juin 2019, la 3e vice-présidente Annick Pétrus a rencontré la communauté scolaire à la Cité scolaire Robert Weinum, au côté des représentants de l'Education nationale, afin de donner des informations factuelles aux enseignants et parents sur les travaux prévus pendant les grandes vacances.

Les travaux dans les établissements du 1er

degré sont programmés jusqu'à la fin de l'année civile, ils seront sauf impondérables majoritairement achevés pour la prochaine rentrée des classes de septembre, avec quelques travaux d'appoint dans certaines écoles qui s'achèveront avant la fin de l'année 2019.

Dans le 1er degré, la Collectivité a engagé les montants suivants dans la réparation des écoles :

- Ecole Siméonne TROTT : 1 386 855 euros (travaux de janvier à septembre 2019)
- Ecole Aline HANSON à Sandy Ground : 481 252 € (travaux de juillet à novembre 2019)
- Ecole Ghislaine ROGERS de Grand-Case : 106 297€ (travaux de juillet à septembre 2019)
- Ecole Omer ARRONDELL d'Orléans : 227 850€ (travaux d'août à décembre 2019 - Financement Fondation de France)
- Ecole Amélie LEYDET de Concordia : 296 810€ (travaux de juillet à novembre 2019)
- Ecole Jérôme BEAUPERE de Sandy Ground : 286 315€ (travaux de juillet à novembre 2019)

Dans le 2nd degré, la Collectivité a engagé les montants suivants pour la réparation des collèges et lycées :





Jean-Sébastien Roca de l'AFD et la vice-présidente Annick Pétrus

prochaines semaines après la signature de la convention avec l'Etat qui va permettre d'attribuer à la COM une aide financière de 18 millions € pour ce projet, qui prévoit la création d'un collège high-tech aux normes environnementales.

Ce projet a également fait l'objet d'une concertation approfondie avec la communauté scolaire au cours de l'année 2018-2019. Cet investissement est estimé à 21 millions €. Le démarrage des travaux est programmé au premier trimestre de 2020 pour un complet achèvement en août 2022

A l'heure actuelle et durant les deux prochains mois (juillet et août), 11 chantiers de reconstruction sont ouverts dans les établissements publics de Saint-Martin pour un montant global avoisinant les 14 Millions €. Plusieurs entreprises locales sont engagées sur ces chantiers, offrant ainsi l'opportunité à un grand nombre de Saint-Martinois de participer à la reconstruction des infrastructures scolaires et d'être formés aux métiers de maçon, charpentier, couvreur, éancheur, menuisier, plaquiste, carreleur ou peintre.

La Collectivité a également engagé la somme de 1 078 803€ pour la rénovation des infrastructures sportives scolaires entre le mois de septembre et le mois de décembre 2019, sachant que la majeure partie de ces installations (plateaux sportifs) a été réalisée courant 2018 et 2019.

Le président Gibbs et la vice-présidente Annick Pétrus confirment qu'un suivi rigoureux des travaux en cours de réalisation est effectué par l'équipe opérationnelle de la Collectivité en lien avec l'Education nationale, afin de permettre une rentrée sous les meilleurs auspices.

- **Collège de Quartier d'Orléans** : 623 779€ (travaux de mai à septembre 2019 pour la réhabilitation du collège).

Une seconde phase consiste à construire un nouvel établissement, afin d'offrir aux élèves des conditions d'éducation et d'apprentissage optimales. Un concours d'architecte sera également publié dans les prochaines semaines afin de remplacer 35 salles de classe.

Un gymnase moderne comprenant un dojo et un mur d'escalade est inscrit dans cette opération. Le dossier technique est finalisé et le conseil exécutif a donné son approbation, le 12 juin dernier, à l'affectation de 7,7 millions € à ce projet qui répondra aux normes de protection de l'environnement. Ce projet sera cofinancé avec l'Etat et l'Union Européenne.

Des espaces paysagers et des jardins seront également créés afin d'améliorer le confort des élèves et des équipes éducatives et enseignantes. La mise en service du nouveau collège de Quartier d'Orléans est prévue début 2021.

- **Collège Mont des Accords de Mari-**

got : 4 285 668€ (Phase 3 des travaux de janvier à septembre 2019)

- **Collège Soualiga de la Savane** : Création de 14 classes modulaires qui seront livrées à la rentrée des congés de la Toussaint, en novembre 2019.

- **LPO des Iles du Nord** : 5 885 270€ (Phase 3 : travaux lourds de janvier à septembre 2019). Certaines finitions et la salle polyvalente seront livrées au cours du 3e trimestre 2019.

La remise à niveau des infrastructures du lycée professionnel s'est accompagnée d'une refondation de la carte des formations pour adapter les parcours éducatifs aux besoins du développement économique et social de Saint-Martin.

- **Cité scolaire Robert Weinum de la Savane** : 1 733 394€ (travaux de juillet à novembre 2019).

Construction d'un nouveau collège de 900 places

La Collectivité prévoit la construction d'un nouveau collège de 900 places, la programmation technique est terminée. Le concours d'architectes sera lancé dans les



De nombreux travaux sur le réseaux routier cet été



Depuis le passage de l'ouragan Irma, plusieurs chantiers sont ouverts sur le réseau routier de Saint-Martin dans une volonté politique du Président et ses élus de réhabiliter et d'enfouir l'ensemble des réseaux. La Collectivité a effectivement lancé les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, de fibre optique et de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement. Inscrit sur plusieurs exercices budgétaires, ce vaste chantier a vocation à moderniser l'ensemble des réseaux et à supprimer de façon définitive les réseaux aériens. Ces travaux se poursuivront jusqu'à la fin de la mandature.

Durant les mois de juillet et août 2019, plusieurs chantiers ont été programmés. Les travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue de Hollande vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2019. La remise en circulation à double sens devant le centre commercial d'Howell Center est effective depuis mercredi 10 juillet 2019. La fin des travaux est programmée pour le début du mois de septembre. La circulation restera désormais à double sens, sauf pour quelques travaux ponctuels, qui seront effectués de nuit et le dimanche.

Réfection de la route du 29 juillet au 9 août

Dans le cadre des travaux sur les réseaux, rue de Hollande à Marigot, la Collectivité de Saint-Martin informe les usagers de la programmation des travaux de réhabilitation du revêtement de la route et de la signalisation au sol, entre le lundi 29 juillet et le 9 août 2019. Ces travaux seront réalisés de nuit, entre 21h00 et 6h00 du matin. La circulation routière sera ponctuellement modifiée pendant cette période de travaux, avec une circulation alternée régulée par un feu tricolore.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT PAR EDF SUR LE BOULEVARD DE GRAND-CASE, À PARTIR DU MARDI 9 JUILLET 2019

Après avoir réalisé les réparations d'urgence post Irma sur les réseaux électriques du boulevard de Grand-Case, EDF débutera à partir du mardi 09 juillet des travaux d'enfouissement pour le remplacement d'une ligne à haute tension défectueuse. 850 mètres linéaires de ligne seront enfouis lors de cette opération dont la durée des travaux

est estimée à 1 mois et demi.

L'EEASM prévoit la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement sur le boulevard de Grand-Case à compter de septembre 2019

L'établissement des eaux et de l'assainissement de Saint-Martin (EEASM) travaille activement à la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement dans un souci constant de qualité et de durabilité adaptées aux besoins du territoire et aux exigences environnementales. En ce sens, l'EEASM a fait le choix de l'assainissement sous-vide pour équiper la zone urbaine de Grand-Case, jusqu'alors dépourvue de réseau collectif.

Certifié au niveau européen, le procédé sous-vide a le mérite d'associer performance économique par la maîtrise des coûts d'investissement et d'exploitation, et respect de l'environnement (pas de pollution des nappes souterraines, auto-curage des réseaux, détection immédiate des dysfonctionnements).

Suite à la consultation lancée au mois de février, les offres sont actuellement en cours d'analyse pour un démarrage effectif des travaux au mois de septembre 2019. La planification détaillée de ceux-ci sera alors disponible et fera l'objet d'une communication récurrente.

L'EEASM portera une attention particulière à ce que ceux-ci soient réalisés dans le plus strict respect à la fois des normes, de qualité et de sécurité, et de la population des zones concernées.

TRAVAUX SUR LA RAVINE PARADIS À QUARTIER D'ORLÉANS À PARTIR DU

MOIS D'OCTOBRE

La Collectivité prévoit également des travaux sur la ravine Paradis à Quartier d'Orléans pour un montant global de 1,3 Million d'euros. Ces travaux d'aménagement hydraulique s'inscrivent dans le cadre de l'opération d'aménagement du bassin versant de Belle Plaine, qui a fait l'objet de nombreuses études de conception depuis 2015.

L'objectif général de l'opération est de protéger les biens et les personnes contre les inondations et d'assurer le développement durable de nouvelles zones d'activités dans le secteur de Quartier d'Orléans. Ces travaux d'aménagement constituent la première étape d'une série d'actions visant à réduire les inondations en cas de fortes pluies. Ces mesures ont été définies à l'issue d'études techniques et modélisations hydrauliques menées à l'échelle de tout le bassin versant de Belle Plaine.

L'intervention se déroulera sur 3 secteurs

Les travaux débuteront au mois d'octobre 2019 pour une durée de 8 mois. Ils porteront sur 3 secteurs d'intervention identifiés comme problématiques pour l'écoulement des eaux :

• Pont de la ravine Paradis sur la RN7 :

Les dimensions actuelles de la section hydraulique du pont ne sont pas suffisantes pour permettre aux fortes quantités d'eau de passer par temps de pluie, ce qui provoque des inondations en amont et sur la route. Un nouveau pont cadre en béton armé sera construit en lieu et place du pont actuel. Il sera équipé de trottoirs et de garde-corps pour la sécurité des piétons. De plus, les

berges seront protégées de l'érosion par des enrochements.

• **Virage de la rue Cross the Range :**

Les berges de la ravine sont impactées par l'érosion causée par les fortes pluies et la section de la ravine n'est pas suffisante. Un ouvrage en U en béton armé va être construit en confortement de la route, à proximité du virage de la rue Cross the Range. Il sera équipé de trottoirs et de garde-corps pour la sécurité des piétons.

• **Pont de la rue Cross the Range :**

Autour de ce pont, les berges de la ravine sont concernées par des problèmes d'érosion et de restriction de la section hydraulique. Des enrochements seront disposés en amont et en aval pour sécuriser ce secteur.

Des modifications temporaires de la circulation à prévoir

La Collectivité informe les usagers que des perturbations de la circulation routière seront à prévoir pendant la durée des travaux, à

partir du mois d'octobre. Toutes les mesures de sécurité seront prises pour modifier la circulation routière (déviations) et pour limiter les nuisances sonores incontournables pour réaliser les travaux de sécurisation des abords de la ravine.

La Collectivité de Saint-Martin est consciente de la gêne occasionnée et remercie par avance les riverains pour leur compréhension, face à ces travaux d'utilité publique.

Un marché pour enlever 148 épaves de bateaux

Escale très appréciée des plaisanciers, Saint-Martin a lourdement souffert du cyclone Irma. Plus de 860 bateaux ont été impactés, dont environ 360 réduits à l'état d'épaves. Il reste aujourd'hui 148 de ces bateaux hors d'usage (BHU) à traiter.



Triste spectacle à Oyster Pond au lendemain d'Irma



Les conséquences d'Irma sur la marina d'Anse Marcel

Débarrasser le lagon de Simpson Bay, Sandy Ground, Cul-de-Sac, Marigot et Oyster Pond des épaves qui les encombrant et représentent une menace pour la sécurité et l'environnement, en accomplissant ce travail dans les règles. Voici la mission qui incombe à la Collectivité, qui bénéficie depuis 2007 de la compétence sur le domaine maritime et a récemment attribué le marché à une entreprise spécialisée dans ce domaine. Ce marché, d'un montant de 2,35 M€, se décompose en trois forfaits : l'enlèvement des bateaux hors d'usage, leur dépollution et enfin l'évacuation des déchets issus de cette dépollution. Le prestataire utilisera une barge qu'il localisera sur les différents sites pour sortir chaque épave de l'eau et la dépolluer. Les déchets seront ensuite acheminés par la mer jusqu'au port de Galisbay, d'où ils partiront vers l'écosite ou vers d'autres territoires. L'entreprise estime à moins d'un an le temps nécessaire pour boucler cette tâche. Elle devra auparavant être enregistrée auprès de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), une procédure nécessaire avant toute manipulation, les BHU étant considérés comme déchets dangereux par le code de l'environnement.

Un mois pour évacuer leur bateau

Avant cela, il a fallu appliquer la loi en identifiant toutes les épaves et leurs propriétaires. Si la tâche s'est révélée relativement simple pour les bateaux français, dont les propriétaires, connus, ont reçu une mise en demeure - par courrier avec RAR puis si nécessaire via huissier - les avisant qu'ils avaient un mois pour évacuer leur bateau, il n'en a pas été de même pour la grosse centaine de bateaux étrangers, réduits pour certains à l'état d'épave depuis bien des années et abandonnés là par leurs propriétaires. La Collectivité a donc affiché

dans les marinas, publié dans la presse et apposé en présence d'un huissier, une «publication d'épaves en situation d'abandon» demandant aux propriétaires inconnus d'enlever leur bien du domaine public dans un délai d'un mois. Sans réaction des propriétaires, dont on peut supposer qu'ils préfèrent laisser la Collectivité engager des frais pour un bateau hors d'état de naviguer, c'est à l'État de prononcer ensuite une déchéance de propriété, à la demande de la Collectivité. Cette procédure bientôt terminée donnera le feu vert au traitement de toutes ces épaves dangereuses et signera la fin d'un spectacle déprimant dans les eaux de Saint-Martin.

Les propriétaires responsables à 100%

Chaque passage de cyclone s'accompagne de son lot de bateaux transformés en épaves, comme on l'a vu avec Gonzalo et ses 65 bateaux sinistrés en 2014, et bien sûr avec Irma en 2017 et Luis en 1995. Afin de responsabiliser les usagers, la Collectivité a pris en mai 2017 un arrêté obligeant les propriétaires ou gardiens de bateau à lui faire quitter le domaine public maritime dès l'annonce d'une vigilance cyclonique orange. Les personnes n'ayant pas respecté l'arrêté seront seules responsables des dommages causés à leur bateau ou par leur bateau. Également, tout usager et tout capitaine doit obligatoirement s'identifier et s'enregistrer auprès de l'autorité portuaire dès qu'il intègre les limites administratives du port de Saint-Martin. Une obligation manifestement pas respectée par tous! Enfin, il serait bon de rappeler qu'il est très fortement conseillé d'assurer son embarcation et notamment pour a minima la prise en charge de son traitement et de son évacuation en cas de nouveau sinistre.

PRÉPARER LA SAISON CYCLONIQUE

Se préparer, c'est se protéger !

Afin de minimiser les conséquences d'un éventuel cyclone, voici la liste des gestes indispensables que la Collectivité demande de suivre dès aujourd'hui.

- Nettoyez et sécurisez les abords de votre maison et de votre jardin.
- Élaguez les arbres situés à proximité.
- Évacuez tous les gros encombrants - tôles, planches, ferraille... - qui pourraient devenir des projectiles dangereux lors de vents forts.
- Vérifiez et si besoin consolidez la toiture de votre maison, ainsi que l'accrochage des tôles en remplaçant ou en ajoutant des vis tous les 50 centimètres.
- Vérifiez les volets et, s'il n'y en a pas, prévoyez des protections de contreplaqué pour protéger vos fenêtres et baies vitrées.
- Consolidez la maison au niveau des portes et des fenêtres.
- Veillez au bon entretien des chenaux et des gouttières pour une bonne évacuation des eaux de pluie.

- Si vous vivez dans une zone inondable, veillez à préparer à l'avance un système de protection qui permettra d'atténuer la pénétration de l'eau dans votre habitation : plaques en métal, sacs de sable, silicone.
- Désignez une pièce sûre, sans fenêtre ou porte donnant sur l'extérieur, au cas où votre maison venait à être fragilisée.
- Organisez votre éventuelle évacuation et parlez-en dès maintenant à la personne proche de chez vous qui pourrait vous héberger en urgence.
- Constituez et stockez en lieu sûr une réserve alimentaire suffisante et de longue conservation : riz, conserves, sucre, huile, biscuits... Ainsi que la nourriture pour les bébés et les animaux.
- Prévoyez une réserve d'eau potable d'eau moins 10 litres par personne et par jour.

- Si vous cuisinez habituellement à l'électricité, procurez-vous un petit réchaud à gaz.
- Prévoyez un poste de radio et des lampes électriques avec une réserve de piles, voire même un petit groupe électrogène avec une petite réserve de carburant.
- Stockez dans un lieu défini et accessible des équipements et outils susceptibles d'être utiles après un cyclone : hache, scie, clous, marteaux, bâches, contreplaqués...
- Disposez d'une trousse de premier secours : pansements, désinfectant, coton hydrophile, compresses, sparadrap, ainsi que vos médicaments si vous suivez un traitement médical.
- Vérifiez que votre habitation et votre véhicule sont bien assurés.
- Assurez-vous que vous et votre entourage connaissez bien les consignes de sécurité.



Avis aux professionnels

Combien de dégâts seront évités lors du passage d'un éventuel cyclone si les vents forts ne trouvent pas sur leur route de déchets à emporter et à transformer en projectiles dangereux? La Collectivité fait appel au civisme et au sens des responsabilités des chefs d'entreprise concernés, afin qu'ils organisent au mieux la gestion de leurs déchets. Avant le cyclone.

Les hôteliers et syndics de copropriétés demandent à leurs jardiniers d'élaguer et couper la végétation avant de faire évacuer ces déchets verts – mais aussi tous les encombrants – vers l'écosite de Grandes Cayes, ouvert du lundi au vendredi de 6h00 à 16h00 et le samedi de 6h00 à midi. La Collectivité n'intervient pas à l'intérieur des copropriétés, mais en cas de mauvaises conditions climatiques engendrant de grandes quantités de déchets, elle remercie les syndics de faire entreposer ces déchets à proximité du domaine public et de l'en informer au plus vite.

Les professionnels du BTP, nombreux actuellement sur l'île, sécurisent leurs chantiers – grues, conteneurs, échafaudages... – et évacuent tous les déchets de construction –

gravats, carrelages, climatiseurs usagés... – vers l'écosite.

Les commerçants et artisans apportent eux-mêmes leurs déchets, cartons et autres emballages directement à la déchetterie de Galisbay, du lundi au samedi de 10h00 à 18h00.

Les garagistes, mécaniciens et tôliers savent que les déchets métalliques peuvent se transformer en projectiles dangereux, voire mortels en cas de vents forts, et procèdent à leur enlèvement dès que nécessaire.

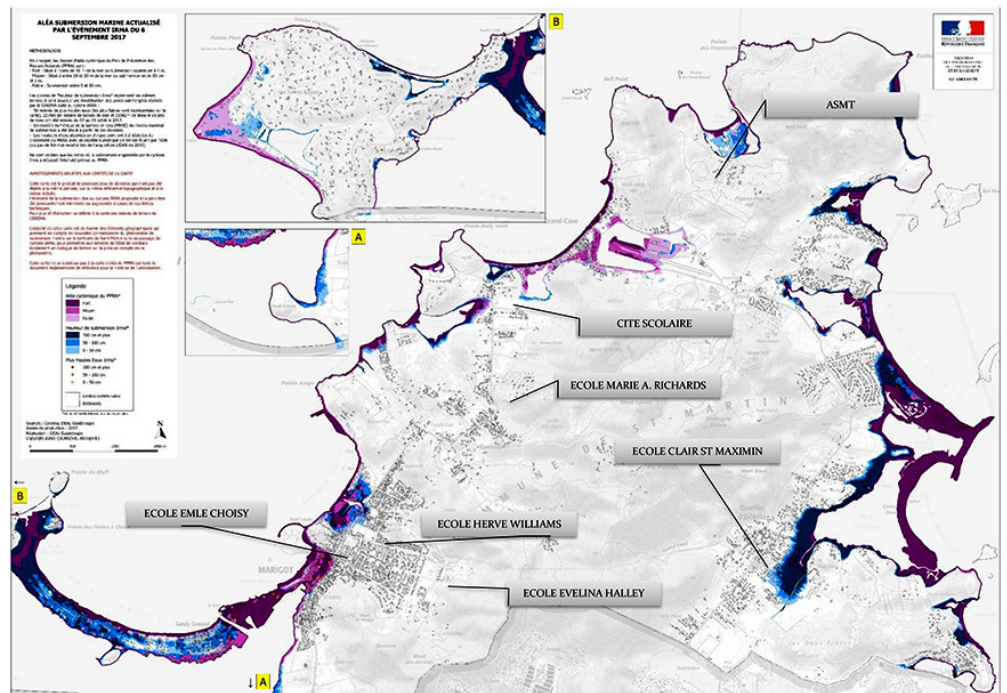
Les gérants de stations-service ferment leur établissement dès le passage en vigilance rouge et mettent les pompes hors service. Par ailleurs, ils limitent la vente de carburant en jerrican à 10 litres.

La brigade de l'environnement est en charge de la lutte contre les incivilités :

affichage sauvages, dépôts sauvages, nuisances sonores, insalubrité. Contact : Hélène Isaac – 05 90 52 27 30 – helene.isaac@com-saint-martin.fr.

La gestion des déchets ménagers, des encombrants et des déchets verts est confiée à Jacqueline Helissey – 05 90 52 27 30 – jacqueline.helissey@com-saint-martin.fr.

**7 abris
100%
béton
pour 1500
personnes**



La capacité d'accueil des 7 abris cycloniques est de 1500 personnes, dans des bâtiments 100% béton pour un maximum de sécurité.

Protéger la population des risques liés aux phénomènes cycloniques est une mission de la Collectivité, qui ouvre cette année 7 abris à la population, dans 5 écoles, la cité scolaire et le local de l'ASMT à Anse Marcel, pour une capacité d'accueil de 1 500 personnes au total. « Ces abris ont tous bien résisté à Irma et sont complètement sûrs, situés hors des zones submersibles et tout en béton, même la dalle en toiture, » nous a confié Charlotte Terrac, en charge à la Collectivité de la gestion des risques majeurs, dont les cyclones bien sûr. Le mot d'ordre est de rejoindre l'abri le plus proche de son domicile (voir liste page 11). L'école de

Sandy Ground étant dans une zone submersible, les résidents de ce quartier seront accueillis à Marigot. Des navettes par autobus seront organisées au départ de Sandy Ground, mais également de Quartier d'Orléans, dont le seul abri disponible ne peut accueillir que 260 personnes. 400 lits de camp sont disponibles et attribués en priorité aux personnes les plus vulnérables, mais un abri reste une couverture sécuritaire et chacun doit arriver avec tout ce dont il a besoin (voir liste page 11). La Collectivité met de l'eau et des biscuits à la disposition du public, mais il est certain qu'il est toujours plus confortable d'être reçu chez des proches en cas d'alerte cyclonique. Le conseil : si vous devez quitter votre domicile en cas d'alerte cyclonique, rapprochez-vous dès aujourd'hui des personnes qui pourraient le cas échéant vous héberger.

Liste et consignes des abris cycloniques

7 abris sûrs pour 1500 personnes en cas de cyclone

La saison cyclonique est là et l'heure est à la préparation. Si l'état actuel de votre domicile ne vous permet pas de vous y sentir en sécurité en cas d'ouragan et que vous n'avez pas la possibilité d'être hébergé chez un tiers pendant la phase de confinement, la Collectivité vous invite à vous rendre dans l'abri sûr le plus proche de chez vous dès le passage en alerte cyclonique rouge.

La liste des 7 abris cycloniques sûrs

Le mot d'ordre est de rejoindre l'abri le plus proche de son domicile.

École Évelina Halley - Marigot - 210 personnes
École Hervé Williams - Concordia - 170 personnes
École Émile Choisy - Concordia - 200 personnes
École Marie-Antoinette Richards - Rambaud - 100 personnes
Cité scolaire - La Savane - 360 personnes
ASMT - Anse Marcel - 200 personnes
École Clair Saint-Maximin - Quartier d'Orléans - 260 personnes

Les abris ouvrent leurs portes au public au moment du passage en alerte rouge. Il est formellement interdit de sortir de l'abri avant l'autorisation de circulation donnée par les pouvoirs publics, une fois que les routes sont rouvertes.

Consignes d'utilisation des abris sûrs

Les abris disposent d'eau et de denrées de subsistance, ainsi que de 400 lits de camp au total, pour les personnes les plus vulnérables. Chacun reste néanmoins responsable de son propre confort pendant son séjour dans l'abri.

Il est donc indispensable d'arriver dans l'abri avec un minimum de provisions prêtes à consommer : eau, briques de jus de fruit, briques ou tubes de lait, pain, biscottes, biscuits, barres énergétiques, barres de chocolat, compotes, sachets de cacahuètes...

Pour les enfants en bas âge, prévoir les biberons, le lait, les petits pots, ainsi que les couches et les produits de toilette, une cuvette en plastique et, éventuellement, le traitement médical en cours. Il est nécessaire de préparer un sac avec ses effets personnels : couverts, nécessaire de toilette, lingettes, serviettes, draps ou couverture, oreiller, trousse de secours (pansements, désinfectant, compresses, médicaments régulièrement utilisés...), une lampe de poche et un transistor à piles. Les lits pliants ou gonflables personnels sont autorisés et même encouragés. Prévoir des bouchons d'oreilles est une bonne idée.

Ne pas oublier pièces d'identité, papiers importants, médicaments et ordonnance en cas de traitement médical en cours, ainsi que carnet de santé et / ou de vaccination.

Les personnes suivant un traitement médical lourd ou ayant des problèmes de santé importants devront se rapprocher à temps de leur médecin ou de l'hôpital, qui jugeront de la conduite à tenir.

Avant de quitter son domicile, il est important de prévenir ses voisins et ses proches de sa destination. Également, ne pas oublier de sécuriser son domicile en coupant l'eau et l'électricité et en rentrant à l'intérieur tous les objets mobiles, qui pourraient se transformer en projectile.

Dans un abri sûr, les règles de vie en société sont de rigueur : civisme, hygiène, convivialité, respect de l'autre. L'alcool et le tabac sont interdits. L'usage de feu, d'armes ou d'objets tranchants est à proscrire. Le confinement est obligatoire et s'applique à tous. Les responsables désignés par la Collectivité sont les seuls interlocuteurs. La présence d'agents de la police territoriale sera envisagée pour le bon ordre et la sécurité.

Alerte SMS : enregistrez-vous!



Les habitants de l'île savent à quel point l'information est importante, notamment en cas de phénomène cyclonique. Bien consciente de ce point capital, la Collectivité a mis en place un système d'alerte par SMS, piloté par le service gestion des risques. En cas d'événement majeur – cyclone bien sûr, mais aussi un éventuel tsunami – les abonnés recevront un message les informant d'un danger imminent ou en cours, qui leur permettra d'adopter un comportement de sauvegarde. Les messages, en français et en anglais, seront concis et précis. Comme le veut la loi, il appartient aux personnes de s'inscrire individuellement pour bénéficier de ce service. L'inscription se fait sur le site de la Collectivité en cliquant sur l'onglet dédié en page d'accueil ou via le lien suivant <http://www.com-saint-martin.fr/alerte-sms.html>. Seuls les numéros de téléphones portables et les indicatifs +590, +33 et +1(721) peuvent bénéficier de ce service.

ALERTE SMS
Enregistrez-vous !

Conformément à la loi «informatique et libertés», les personnes bénéficient d'un droit de rectification ou de radiation des informations qui les concernent, qu'elles peuvent exercer en s'adressant au service gestion des risques, annexe de la Collectivité de Saint-Martin, Rue Jean-Jacques Fayel, à Concordia, ou par courriel à sms-alerte@com-saint-martin.fr.

Restez vigilant et suivez les couleurs

Jaune, orange, rouge, violette, grise. 5 couleurs pour 5 niveaux de vigilance.



VIGILANCE JAUNE : SOYEZ ATTENTIFS

Une perturbation de type cyclonique menace, à échéance encore lointaine ou imprécise, ou à échéance plus rapprochée mais avec effets limités.

- Rester vigilant et se tenir informé de l'évolution du phénomène
- Vérifier les réserves alimentaires et matérielles (bougies, radio, piles, médicaments...)
- Éviter d'entreprendre de longues randonnées
- Ne pas prendre la mer pour une longue période sans obligation particulière

VIGILANCE ORANGE : PRÉPAREZ-VOUS

Une tempête tropicale ou un cyclone représente un danger possible avec impact fort attendu à échéance encore un peu éloignée ou un danger très probable à échéance rapprochée mais avec un impact modéré.

- Écouter les bulletins météo et les consignes diffusées
- Préparer et consolider les habitations
- Protéger les embarcations nautiques
- Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, échafaudages...)
- Enlever autour de la maison toutes installations susceptibles d'être emportées

VIGILANCE ROUGE : PROTÉGEZ-VOUS

Une tempête tropicale ou un ouragan représente un danger très probable à échéance rapprochée avec effets relativement forts ou à échéance un peu plus éloignée mais avec effets intenses.

- Rester à l'écoute des informations météo et appliquer les consignes des autorités

- Rejoindre votre habitation ou un abri sûr
- Éviter tout déplacement
- Retirer ou arrimer tout objet pouvant se transformer en projectile
- Protéger votre habitation, fermer toutes les ouvertures et issues
- Rentrer les animaux

VIGILANCE VIOLETTE : CONFINEZ-VOUS

Un cyclone intense représente un danger imminent, ses effets attendus étant très importants.

- Rester à l'écoute des conditions météo et respecter les consignes des autorités
- Rester à l'abri et ne sortir sous aucun prétexte
- Se réfugier si possible dans la pièce la plus sûre de votre habitation
- N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité
- Interdiction de circuler à pied ou en voiture
- Ne pas utiliser de feu à flamme nue

VIGILANCE GRISE : RESTEZ PRUDENTS

Un cyclone a traversé le territoire, avec des dégâts. Les équipes de déblaiement et de secours doivent pouvoir commencer à travailler sans être gênées dans leur déplacement et leurs activités.

- Se tenir informé de la situation météo et des conséquences du passage du phénomène sur l'île
- Rester prudent en sortant de l'endroit où vous étiez
- Essayer d'établir un bilan des dégâts autour de votre habitation en restant très prudent
- Ne pas gêner les équipes de secours, et éviter les déplacements inutiles
- Ne pas encombrer le réseau téléphonique sauf URGENCE.

LA JEUNESSE, UNE GRANDE PRIORITÉ DU MANDAT TEAM GIBBS

Valérie Damaseau adresse un **message fort** et **sincère** à la jeunesse



En charge du Pôle développement humain, la première vice-présidente Valérie Damaseau, tout juste 35 ans, souhaite s'adresser tout particulièrement à la jeunesse en formulant les ambitions et les projets qu'elle porte pour elle.

« La jeunesse est transversale à tous les secteurs que compte le Pôle développement humain que je préside : les associations, la vie culturelle, le sport... Vous êtes ma priorité, ainsi que celle de toute l'équipe qui m'entoure. Je connais vos espoirs, vos attentes, je perçois vos craintes aussi, et parfois vos désillusions. Je vous entends, je vous comprends, et sachez que vous êtes au cœur de mes préoccupations.

MEA CULPA

Nous sommes conscients que nous sommes loin d'avoir atteint nos objectifs vous concernant... L'ouragan Irma est venu contrarier notre ambitieux programme, six mois après notre élection. Contraints par l'actualité de la catastrophe, nous nous sommes attelés à renforcer les dispositifs qui étaient déjà existants, Lend a Hand, Ticket Sport, Emplois Vacances... et à remettre à flot les infrastructures pour qu'elles puissent rapidement vous accueillir à nouveau : les établissements scolaires et les plateaux sportifs. Mais nous savons que tout cela reste insuffisant. Pour autant, sachez que très rapidement après le 6 septembre 2017, nous avons souhaité faire un effort financier considérable et exceptionnel à l'endroit des associations, afin qu'elles puissent continuer à remplir leurs missions vis-à-vis de vous. Là où nous étions contraints de pécher, nous avons substitué les associations.

UN TRAVAIL DE PROXIMITÉ

Je veux, avec mon équipe, travailler de manière plus étroite avec les Conseils de

quartier qui sont au plus proche de vous et sont de véritables relais. Les Conseils de quartier vont être complétés d'un agent supplémentaire et à chacun de ces Conseils, nous allons demander de réaliser un diagnostic exhaustif de la population. Les statistiques du Pôle emploi sont incomplètes, car vous êtes trop nombreux à ne pas vous être fait connaître par l'organisme. Ce diagnostic de la population sera complété par un état des lieux des associations du quartier. A partir de là, nous allons définir des projets par quartier. Ces projets vous concerneront, mais également l'ensemble de la population du quartier. Et vous, les jeunes, n'hésitez pas à venir nous rencontrer, parler de vos projets, nous sommes là pour vous écouter et pour vous aider. Encore faut-il que vous ayez porté à notre connaissance les projets qui vous habitent...

RETRACER L'HISTOIRE

Pour savoir où tu veux aller, il faut savoir d'où tu viens ! Forte de cet adage en lequel je crois par-dessus tout, j'ai proposé à mon équipe d'illustrer tout le mur qui borde le stade Jean-Louis Vanterpool avec une fresque géante qui sera à l'effigie de l'ensemble des sportifs et autres personnalités qui font partie de notre histoire et qui ont souvent contribué à faire rayonner Saint-Martin au-delà de ses frontières. Nous devons, vous devez, être fiers, de notre histoire commune et de ce qu'elle raconte. En se l'appropriant, on connaît mieux ses racines et la force est donnée pour aller plus loin. Un Wall of Fame qui peut aussi susciter des vocations et peut-être y serez-vous, vous aussi, un jour représenté ?

LE PÔLE SPORTIF D'EXCELLENCE N'EST PAS UN VŒU PIEU

L'actualité, là encore, nous oblige à faire

taire notre impatience... Ce projet de création d'un pôle sportif d'excellence, en lieu et place du stade Albéric Richards, à Sandy Ground, avec un internat pour les jeunes sportifs et de nombreuses infrastructures, verra le jour. Mais pas tout de suite dans sa version définitive. La contrainte financière nous obligeant à procéder étape par étape. Sous peu, la piste d'athlétisme et les éclairages seront réhabilités. Le reste viendra par la suite. Vous savez qui je suis, d'où je viens. Je suis issue d'une grande famille composée d'une fratrie de huit enfants. Le sport, que j'ai pratiqué à un haut niveau, a jusqu'à présent été la colonne vertébrale de ma vie. Et je sais ô combien le sport apporte les valeurs de respect, de discipline et de droiture. Alors oui, vous offrir un complexe sportif digne de ce nom fait partie des principaux leitmotivs du rôle que je dois jouer durant cette mandature. Si nous n'accomplissons pas cet objectif, cela restera un échec pour moi. Et je n'aime pas les échecs. J'ai toute la confiance du président Gibbs pour mener à terme ce beau projet. Sachez que par ma détermination, la Collectivité vous accompagne à travers le sport, et là aussi, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour nous parler de vos projets, de vos espoirs.

J'encourage aussi les jeunes à prendre leur avenir en main, en attrapant la main qui leur est tendue au travers des dispositifs de programmes de formation professionnelle qui sont mis en place sous l'égide de ma collègue, la vice-présidente Annick Pétrus.

Enfin, je veux vous redire que vous pouvez compter sur nous tous autant que moi je compte sur vous ».

Valérie Damaseau,
première vice-présidente
en charge du
Pôle développement humain.

Un jumelage solidaire

Le jumelage entre Saint-Martin et la ville de Bry-sur-Marne s'est concrétisé de belle manière cet été, avec l'accueil de douze jeunes Bryards sur notre île, du 2 au 13 juillet.



Les jeunes artistes au travail sur le «mur de solidarité»



Des jeunes souriants pour illustrer un jumelage qui marche

Âgés de 15 à 17 ans, douze garçons et filles originaires de Bry-sur-Marne ont eu la bonne idée de consacrer une partie de leurs vacances à la jeunesse saint-martinoise. Tous membres du conseil municipal des jeunes de Bry, certains d'entre eux connaissaient déjà Saint-Martin, puisqu'ils étaient venus donner un coup de main post-Irma en février 2018. Le but cette fois a consisté à s'occuper des plus jeunes, en animant l'accueil des centres de loisirs gérés par la CTOS dans plusieurs écoles. Ils avaient avant cela bénéficié d'une formation, où ils ont appris par exemple la bonne manière de mettre un jeu collectif en place ou les meilleures activités pour que les enfants s'amuse en toute sécurité. L'expression artistique a figuré au programme et l'on pourra longtemps admirer le «mur de solidarité» sur lequel ils ont peint une

magnifique fresque, le long du stade Vanterpool, avec l'aide du conseil territorial des jeunes de Saint-Martin et le parlement des jeunes de Sint Maarten. Un projet de peinture partagée, initié par l'artiste Jimmy Sabas, dont les œuvres se multiplient avec bonheur sur nombre de murs de l'île. Mais n'oublions pas que ces ados étaient aussi en vacances. Ils ont ainsi pu visiter Saint-Martin, profiter de ses plages et même passer une journée à Saint-Barthélemy.

Avec Jean-Marc Gervais, animateur du conseil territorial des jeunes de Saint-Martin, ils ont découvert le Mont de Accords et l'historique du Traité de Concordia et de la séparation des deux parties de l'île. Ils sont repartis le cœur un peu gros, mais avec la ferme intention de retrouver leurs amis saint-martinois dans un futur proche.

Officialisé fin 2016, le jumelage entre Saint-Martin et Bry-sur-Marne avait initialement pour objectif de permettre aux jeunes Saint-Martinois de se former aux métiers du cinéma, grâce à un accord avec les studios de Bry-sur-Marne et l'Institut national de l'audiovisuel (INA), basé dans cette commune. En retour, de jeunes Bryards devaient être accueillis en stage dans les entreprises du secteur hôtelier de l'île. Mais Irma est passée par là et a chamboulé tout ce beau programme. Au lendemain du passage du cyclone, un réel mouvement de solidarité a vu le jour à Bry-sur-Marne. Un appel aux dons a été lancé et la commune a consacré 85 000 euros de son budget à la reconstruction des écoles.

Offrir toutes ses chances à la jeunesse

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 40% de la population totale de Saint-Martin. Et le constat très préoccupant mis en exergue par l'INSEE en fin d'année 2016, selon lequel parmi ces jeunes âgés entre 15 et 24 ans, 32% ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en situation d'emploi, impose la recherche de solutions et la mise en œuvre de programmes spécifiques. S'attachant à ces objectifs prioritaires qui concernent la jeunesse mais aussi la bonne santé économique et sociale du territoire, la Collectivité met tout en œuvre pour tenter d'inverser les tendances et deux premières actions fortes ont été lancées dans le courant de ce premier semestre de l'année : la mise en place du Plan territorial de formation professionnelle et la signature d'une convention « Objectif 100 » avec le régiment du Service militaire adapté de Guadeloupe (RSMA).

Déploiement en force d'un programme de formation professionnelle

La Team Gibbs a fait sienne la priorité de la jeunesse. La Collectivité qui exerce la compétence de la formation professionnelle travaille sans relâche avec tous les partenaires concernés, institutionnels et privés, pour apporter des solutions aux problèmes récurrents de chômage, d'échec scolaire des jeunes, et pour un retour vers un cercle vertueux de l'économie locale.

En effet, face aux constats préoccupants comptabilisant quelque 2500 jeunes âgés entre 15 et 29 qui sont sans emploi et sans qualification, et affichant un ratio de près de 40% des jeunes qui ont quitté l'école

sans diplôme, l'une des solutions à mettre en œuvre passe par la mise en adéquation entre les besoins en emploi formulés par le secteur socio-économique et la qualification de la main d'œuvre locale. Ainsi, placé sous l'égide de la vice-présidente Annick Pétrus, le premier volet du nouveau Programme territorial de la formation professionnelle (PTFP), couvrant la période 2018-2020, a-t-il été élaboré et propose toute une batterie de formations professionnelles dans de nombreux secteurs : le bâtiment, l'hôtellerie, la restauration, l'animation socio-culturelle, la remise à niveau... Les candidats à ces formations perçoivent une indemnité, soit directement par Pôle Emploi, soit par

un défraiement prévu par la Collectivité. Des formations qui s'adressent aux jeunes, mais aussi à toutes personnes formulant la volonté de se perfectionner ou bien de changer d'orientation.

Un livret pratique reprend l'ensemble des programmes prévus, la date de début, la durée et les modalités pour pouvoir y accéder.

La Collectivité organisait vendredi 22 mars dernier, une journée portes ouvertes à la CCISM pour présenter au public ce programme de formations, en présence des organismes partenaires. Ces derniers ont reçu individuellement chaque candidat potentiel, lui expliquant tout le déroulé de la formation et proposant sur place une pré-inscription. Cette journée portes ouvertes a vu une belle affluence, marquant tout l'intérêt de ce nouveau plan de formation.

Le Plan territorial de la formation professionnelle est cofinancé par la Collectivité de Saint-Martin et l'Europe (Fonds social européen), dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale et ouvert à toutes les personnes.

Le livret des formations proposées pour 2019-2020 est disponible sur le site internet de la Collectivité : www.com-saint-martin.fr. La Direction de la formation, de l'apprentissage et de l'emploi se tient à la disposition du public pour tout autre renseignement.



« Objectif 100 » avec le RSMA

La Collectivité a signé une convention avec le régiment du Service militaire adapté (RSMA) de Guadeloupe, « Objectif 100 », grâce à laquelle 100 places sont réservées prioritairement aux jeunes saint-martinois pour intégrer l'une des nombreuses formations qualifiantes, proposées tout au long de l'année par le RSMA. Par ailleurs, cette année, la mise en place d'un nouveau dispositif, « Le Parcours Découverte » permet aux jeunes de pouvoir découvrir sur une période de 3 mois plusieurs formations avant d'en choisir une.

Programme des prochaines formations :

AOÛT

FORMATION	DURÉE
Agent entretien automobile	10 mois
Carrossier réparateur / Peintre en carrosserie	10 mois
Conducteurs d'engins / Voiries réseaux divers	12 mois
Orientation des métiers / Découverte	6 mois

SEPTEMBRE :

FORMATION	DURÉE
Agent Entretien Automobile	6 mois
Electricien du bâtiment	12 mois
Installateur Sanitaire Plombier	10 mois
Peintre en Bâtiment	10 mois
Agent de Sécurité Privé	10 mois
Secrétaire comptable	8 mois
Manutentionnaire cariste	10 mois
Agent de restauration Aide-cuisinier	12 mois
Garçons et serveuses de restaurant	12 mois
Agent technique de vente	6 mois
Hôtel	12 mois

OCTOBRE :

FORMATION	DURÉE
Electricien du bâtiment	8 mois
Maçon	10 mois
Plaquiste	10 mois
Métallier / Soudeur	10 mois
Menuisier aluminium	10 mois
Métiers du bois	12 mois
Ouvrier polyvalent de l'environnement	12 mois
Agent administratif	10 mois
Conducteur tous transports	8 mois
Animateurs sportif Tourisme Loisirs	12 mois
Orientation des métiers / Découverte	6 mois

NOVEMBRE :

FORMATION	DURÉE
Agent Entretien Automobile	10 mois
Carrossier réparateur / Peintre en carrosserie	10 mois
Conducteur option Travaux Publics	12 mois
Préparation Métier Service public Administration	8 mois
Agents polyvalent d'extérieur (Espaces verts)	12 mois
Ouvrier polyvalent de l'agriculture	12 mois
Agent de sécurité privé	10 mois

DÉCEMBRE :

FORMATION	DURÉE
Conducteur d'engins / Voiries réseaux divers	12 mois
Aide à la personne / Auxiliaire de vie sociale	10 mois
Manutentionnaire Cariste	10 mois
Agent de restauration / Aide cuisinier	12 mois
Garçons et serveuses de restaurant	12 mois
Orientation des métiers / Découverte	6 mois

Le RSMA propose quelque 34 formations sur un éventail très large de secteurs d'activités. Des formations qui s'étalent sur une durée variant de 6 à 8 mois pour des jeunes qui possèdent déjà un diplôme, et de 10 à 12 mois pour des jeunes sans aucun diplôme. Les jeunes recrutés qui s'engagent par contrat, sont nourris, logés et blanchis pendant la période de la formation et perçoivent une indemnité. A noter que Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de ces formations est de 84%. Une sorte d'école de la deuxième chance offerte aux jeunes sortis du système scolaire qui leur permet de reprendre

confiance en eux en leur ouvrant de nouveaux horizons.

Pour pouvoir postuler à ces formations gratuites, il faut être :

- homme ou femme, non scolarisé,
- âgé de 18 ans à moins de 26 ans,
- de nationalité française,
- apte médicalement,
- résidant en Guadeloupe ou à Saint-Martin

Pour toute information concernant ces formations avec le RSMA, contacter Mme Corine Pineau au service Accueil, Information, Orientation (AIO). Tél. : 0590 27 94 82 ou consulter le site www.rsma.gp

Deux jeunes saint-martinois engagés témoignent



Victor Gumbs, 19 ans, jeune recrue

Sorti de l'école à 18 ans, avec un CAP de charpente en poche, le jeune Victor Gumbs a

voulu saisir sa chance en rejoignant les rangs du RSMA Guadeloupe, lors d'un recrutement qui a eu lieu en début d'année. Il y suit depuis une formation en « Installation Plomberie ». « Grâce au RSMA, j'ai pu vivre de nombreuses expériences jamais vécues auparavant : faire des bivouacs en forêt, se surpasser, vivre en communauté, dans le partage. Et surtout, je vais bientôt avoir un bon métier en poche, celui de plombier, et je sais que cela change tout pour mon avenir. Des plombiers, on en a toujours besoin. Si c'était à refaire, je le referais sans hésitations, et j'invite les jeunes comme moi, à venir rejoindre le RSMA. J'ai également pu passer mon permis de conduire. Le RSMA, c'est aussi une belle école de la vie », raconte Victor Gumbs.



Marie-Michèle Théodule, stagiaire volontaire

Cette jeune saint-martinoise de 27 ans, a intégré le RSMA de Guadeloupe en octobre 2010, suite à un recrutement opéré en partenariat avec Corine Pineau, du service Accueil, Orientation Information de la Collectivité.

Elle avait alors 19 ans et avait suivi un cursus en restauration au lycée professionnel. Elle s'est engagée au sein du RSMA en 2010 pour y suivre une formation « Agent administratif ». Outre cette formation, Marie-Michèle a découvert un cadre de vie et un environnement de travail qui lui convenaient, et lui plaisaient. « A l'issue de ma formation au RSMA, j'ai souhaité rentrer dans les rangs et je suis maintenant engagée volontaire. J'ai aujourd'hui une vie professionnelle qui me comble et j'ai également pu créer une vie de famille, puisque je suis aujourd'hui maman d'une petite fille qui a deux ans et je vis dans mon propre appartement. Le RSMA est vraiment à l'écoute des jeunes et nous aide à formaliser nos projets. Dès que le régiment a perçu ma motivation pour devenir engagée volontaire, les solutions ont rapidement été mises en œuvre », explique Marie-Michèle Théodule qui souhaiterait vivement que son expérience soit utile à d'autres jeunes et qui conclut par cette phrase pleine d'optimisme : « Quand on veut, on peut ! ».

LES BOURSES D'ÉTUDES DE LA COLLECTIVITÉ

Accompagner les étudiants dans leurs études supérieures



Cofinancée à 85% par le Fonds social européen (FSE) et à 15% par la Collectivité qui avance toutefois l'intégralité des fonds, la Bourse territoriale de l'enseignement supérieur permet chaque année à près de 350 jeunes étudiants âgés de 16 à 25 ans, de bénéficier d'une aide financière afin d'optimiser la poursuite de leurs études supérieures. Pour cette année, et pour la première fois, la bourse est versée sans que les familles ne soient assujetties à des critères de revenu. En effet, suite au passage de l'ouragan Irma, et compte-tenu du fait que l'aide est calculée sur les revenus de l'année N-1, la députée Claire Guillon-Firmin interpellait dès janvier 2018 la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, au sujet de l'attribution des bourses aux étudiants des Iles du Nord sur critères sociaux, et la sensibilisait aux difficultés rencontrées par de nombreux salariés ayant brutalement perdu leur emploi, alors que les bourses aux étudiants étaient attribuées sur les déclarations perçues l'année N-1. La demande était reçue favorablement et les critères d'attribution ne prennent désormais plus en compte les niveaux de revenus des familles.

La Collectivité a défini plusieurs niveaux de bourses, qui s'étalent de 2000 euros à 5000 euros par an, en fonction du niveau d'étude comme suit :

Pour les étudiants en bac + 2 : 2000 euros par an
Pour les étudiants en bac + 3 : 2500 euros par an ;
Pour les étudiants en Master 1 : 3000

euros par an ;
Pour les étudiants en Master 2 : 3500 euros par an ;
Pour les étudiants en doctorat : 5000 euros par an.

Cette bourse est versée aux étudiants en deux fois, un premier acompte de 70% suivi ensuite du solde. Pour l'année universitaire 2018/2019, ce sont 345 étudiants qui ont bénéficié de cette aide, dont 297 poursuivant des études de la première année à la licence, 28 inscrits en Master 1, 18 en Master 2 et 2 étudiants poursuivant des études en doctorat.

A noter par ailleurs que les principaux boursiers sont issus du village de Quartier d'Orléans, que sur les 345 étudiants boursiers, 249 sont des jeunes filles et que les étudiants choisissent dans leur grande majorité de faire des études dans l'Hexagone. Seuls 21 étudiants, 16 jeunes filles et 5 jeunes hommes ont bénéficié de bourses exceptionnelles plafonnées à 2500 euros pour poursuivre des études aux Etats-Unis ou au Canada.

Pour l'année 2018-2019, le conseil exécutif a attribué au titre d'Aide exceptionnelle à la mobilité, un montant de 874 000 € à ces 345 étudiants.

Les demandes de bourse territoriale de l'Enseignement supérieur, peuvent se faire en ligne sur le site de la Collectivité <http://www.com-saint-martin.fr> onglet services en ligne. Le service est ouvert depuis le 1er juillet, jusqu'au 15 août. Plus d'informations peuvent être obtenues par mail dossierdebourses@com-saint-martin.fr ou par téléphone au 0590 29 59 18.

Le Conseil Exécutif a consenti une aide exceptionnelle de 4000 € au jeune Stevensen Miller

En conseil exécutif réuni le 12 juin dernier, la Collectivité a acté l'attribution d'une subvention de 4000 euros en accompagnement financier de l'association des anciens élèves de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, SXM Alumni, dans le cadre du soutien à Stevenson Miller pour participer au programme d'été « Youth Leadership Initiative » d'HEC à Paris.



L'association des anciens élèves de Saint-Martin, SXM Alumni, offre un relais important pour les jeunes étudiants qui quittent le nid familial pour la poursuite de leurs études, dans l'Hexagone, ou n'importe où dans le monde. La Collectivité a décidé d'aider financièrement SXM Alumni dans son soutien au jeune Stevensen. Celui-ci avait été repéré par les membres et fondateurs de l'association lors de leur réunion annuelle qu'ils organisent chaque année en décembre, à l'attention des lycéens pour leur prodiguer conseils en tous genres pour la poursuite de leurs études. Stevensen, alors en classe de 1ère au lycée Robert Weinum, affichait une très forte volonté d'intégrer une grande école, mais les besoins financiers représentaient un frein à son projet. SXM Alumni a accompagné le jeune Stevensen dans les démarches pour qu'il puisse intégrer pendant ces mois d'été le « Youth Leadership Initiative » à HEC Paris, l'université d'été de la prestigieuse école de commerce, et a parallèlement présenté un dossier de demande de subvention auprès de la Collectivité. A l'étude de ce dossier, les élus réunis en conseil exécutif le 12 juin dernier, ont alors considéré « l'opportunité pour ce jeune saint-martinois que représente la participation à un programme d'été d'HEC Paris pour la poursuite de ses études et son avenir professionnel et également le coût financier pour sa famille dont les moyens sont limités », et ont décidé l'attribution d'une aide exceptionnelle de 4000 euros. Stevensen Miller s'est envolé pour Paris fin juin pour vivre cette aventure qui devrait lui garantir un bel avenir.

Nouveau ! Une bourse incitative pour faire revenir les jeunes diplômés à Saint-Martin

A l'occasion de l'édition 2019 du Successful Departure qui s'est déroulée à la CCISM le mardi 16 juillet dernier, la 3e vice-présidente Annick Pétrus, en charge des affaires scolaires, de la formation professionnelle et du social, est venue faire l'annonce d'une nouveauté pour cette prochaine année universitaire : la création d'une bourse incitative, afin, comme son nom l'indique, d'inciter les jeunes étudiants saint-martinois à revenir travailler à Saint-Martin, une fois leur cursus étudiant achevé. Une mesure adoptée en conseil exécutif du 26 juin dernier.



Les secteurs éligibles

Les jeunes qui font le choix de se destiner à des carrières professionnelles dans les domaines du **professorat**, de la **santé** (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, psychologues), de la **fonction publique territoriale**, de l'**ingénierie dans les métiers du bâtiment**, du **développement touristique** et de l'**aménagement du territoire**, de l'**environnement** et des **énergies renouvelables**, des **nouvelles technologies de l'information et des télécommunications (NTIC)**, du **droit** et de la **justice** peuvent tous désormais, sans condition de ressources, prétendre à l'obtention de cette bourse incitative. La seule contrepartie demandée : un engagement moral de la part du jeune étudiant à revenir postuler pour un emploi à Saint-Martin, à l'issue de ses études. « *Nous avons un déficit de saint-martinois formés dans tous ces secteurs, alors qu'il y a localement une forte demande d'emploi. Dans le secteur du professorat, seuls 3% des postes sont*

pourvus par des saint-martinois ! », commente Annick Pétrus, qui a eu à cœur de mettre en place cette nouvelle mesure avec pour ambition d'accompagner l'étudiant qui remplit ces conditions, sur toute la période de ses études.

Les montants de la bourse incitative

Sans condition de ressources, les étudiants inscrits dans les cursus ci-dessus indiqués et souhaitant ensuite revenir sur le territoire, avec à la clé un recrutement local, seront accompagnés par la Collectivité tout au long de leurs études comme suit :

Etudiant en 1ere et 2eme année : 2500 € par an
Etudiant en licence : 3000 € par an
Etudiant en Master 1 : 3600 € par an
Etudiant en Master 2 : 4200 € par an
Etudiant en doctorat : 6600 € par an.
Cette bourse incitative n'est pas cumulable avec la bourse territoriale des études supérieures. Elle sera payée en deux fois

chaque année, 70% du montant avant la fin de l'année civile et 30% à la fin de l'année universitaire, sur présentation de l'attestation de présence aux examens. Si l'étudiant souhaite changer de filière en cours d'études et qu'il s'engage dans une autre filière également éligible à cette bourse et sous les mêmes conditions, elle pourra être reconduite.

Un nouveau dispositif cofinancé à 85% par le Fonds social européen (FSE) et à 15% par la Collectivité.

Les demandes de cette bourse incitative doivent se faire en ligne sur la plateforme dédiée ouverte depuis le 1er juillet dernier et qui sera clôturée le 15 août prochain, sur le site de la Collectivité : www.com-saint-martin.fr onglet services en ligne, accès bourses étudiantes.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service des bourses, service des affaires scolaires, Pôle Développement Humain, tél. : 0590 29 59 18.



SUCCESSFUL DEPARTURE : Un bon départ pour une arrivée réussie !

Tout l'après-midi du mardi 16 juillet dernier, à l'invitation de l'association Pélicarus et de la Collectivité de Saint-Martin, les nouveaux bacheliers et autres lauréats, prochainement en partance hors du territoire pour y poursuivre des études supérieures, se sont pressés à la CCISM pour recueillir de précieux conseils afin de réussir ce nouveau départ. L'association SXM Alumni et le Centre de formation 3W Academy ont rejoint le staff des organisateurs de cette journée, afin que l'offre de conseils soit la plus large possible.



© LAURA BOUARICHA DE SXM ALUMNI

Les nouveaux lauréats se sont succédés à la CCISM, dès 14 heures jusqu'à 19 heures, à la rencontre des différents stands installés là pour les écouter, les conseiller et leur indiquer les bons tuyaux à suivre dès leur arrivée à leur destination. Sur l'un de ses deux stands, l'association Pélicarus a reçu les jeunes pour les informer sur l'ensemble des démarches administratives à effectuer

après des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), des universités d'attache, sur les bourses, les aides au logement, les résidences universitaires, l'aide à la mobilité etc... Sur un second stand, Pelicarus offrait aux jeunes la possibilité de s'inscrire pour être parrainés et accompagnés dans cette nouvelle aventure. Des filleuls qui pourront aussi devenir à leur tour parrain par la suite. Ce sont quelque 30 parrains répartis sur tout le territoire national, tous membres de l'association, qui prennent sous leur aile chaque année un ou plusieurs nouveaux arrivants dans le monde étudiant.

Un réseau d'entraide entre jeunes saint-martinois

Représentée par la toute jeune bachelière, Laura Bouaricha, 18 ans, qui vient d'obtenir son baccalauréat série L avec la mention bien, l'association des SXM Alumni, proposait au cours de cette après-midi, d'être aussi un relais important pour les jeunes qui devront quitter le nid familial : des conseils, des aides pour monter des dossiers, un soutien moral important, ou bien juste une

écoute... « J'ai moi-même été énormément aidée tout au long de l'année scolaire par les SXM Alumni, pour faire toutes mes démarches afin d'intégrer l'école que je souhaitais après l'obtention de mon baccalauréat : une école de journaliste à Cannes. Je quitte l'île et ma famille en août prochain, et je suis confiante et rassurée, car je sais que je ne serai jamais seule. Les Alumni sont connectés avec moi. Du coup, j'ai eu envie moi aussi d'intégrer l'association pour aider à mon tour d'autres jeunes », indique Laura.

Avec leur stand dédié, les services de la Collectivité ont tout au long de l'après-midi indiqué aux jeunes les démarches à accomplir pour obtenir les aides exceptionnelles à la mobilité de l'enseignement supérieur mises en place, dont les bourses. Pour formuler cette demande de bourse, une plateforme en ligne est ouverte depuis le 1er juillet jusqu'au 15 août, sur le site de la Collectivité : www.com-saint-martin.fr onglet services en ligne, accès bourses étudiantes.

Un Successful Departure qui n'est autre qu'un magnifique réseau d'entraide entre jeunes étudiants saint-martinois, pour que la réussite soit au rendez-vous pour le plus grand nombre.

ZOOM SUR LES JOBS D'ÉTÉ

Des emplois pour nos jeunes



Les cahiers, les livres scolaires et les stylos sont rangés et ont cédé la place à la trêve estivale. Entre loisirs, parties de plage et farniente, place est également faite pour les « jobs » de l'été. Dans ce domaine, la Collectivité a, chaque année, à cœur de proposer aux jeunes des opportunités créant une véritable rencontre avec le monde du travail. Ainsi, les opérations initiées par le département de la Jeunesse et des Sports de la Collectivité, « Lend a Hand », les emplois vacances, « Le Ticket Sport » ou encore « Le Stylo d'Août », permettent-elles à la jeunesse de surfer sur la vague de l'emploi.

200 jeunes inscrits dans le dispositif « Lend a Hand »

Depuis près de 10 ans, le dispositif « Lend a Hand » veut tendre la main aux jeunes, âgés de 18 à 30 ans, sortis du système scolaire et en rupture avec le monde du travail, en leur proposant le temps des deux mois de l'été une expérience en entreprise. Déclinés sous la forme de stages dans le cadre de la formation professionnelle, les quelque 200 jeunes qui se sont inscrits dans le dispositif vivent une expérience d'immersion en entreprise pendant la période choisie, le mois de juillet ou le mois d'août, à hauteur de 20 heures par semaine. Ce sont 51 entreprises de la place qui jouent le jeu et intègrent ces jeunes dans leurs équipes,

pendant ces deux mois de l'été. Inscrits au Pôle Emploi, les jeunes stagiaires perçoivent une indemnité de 600 euros pour le mois, dont 100 euros versés par l'entreprise bénéficiaire et 500 euros pris en charge par la Collectivité. L'objectif affiché est de réconcilier la jeunesse avec le monde du travail, avec la rigueur des horaires, avec l'autorité hiérarchique, et également avec eux-mêmes, en leur faisant prendre conscience qu'ils ont une valeur, qu'ils sont capables de travailler. Il est souvent arrivé que des jeunes qui avaient su montrer leur capacité et leur motivation au travail, se soient vus proposer un emploi à l'issue du Lend a Hand. Une main tendue devenue alors salutaire et qui a joué tout son rôle.

Le coût de l'opération Lend a Hand pour l'année 2019 s'élève à 130 000 euros.

Des emplois vacances « responsables »

Le dispositif existe depuis plus de 20 ans et permet aux jeunes âgés entre 17 et 25 ans, d'intégrer pendant ces mois d'été l'un des services de la Collectivité, de la Caisse territoriale des œuvres scolaires (CTOS), ou encore les dispositifs ponctuels mis en place pendant ces deux mois d'été, le Ticket Sport et le Stylo d'Août. Au sein des services mêmes de la Collectivité, les jeunes sont immergés dans les rouages de l'admini-

stration territoriale et un point d'honneur est mis pour les intéresser le plus possible aux tâches qui leur sont confiées.

A travers le dispositif du Ticket Sport, les jeunes recrutés dans le cadre des emplois vacances font partie du staff d'encadrement des enfants qui y sont inscrits. Une belle manière de boucler une boucle : les grands ont la responsabilité des petits et les encadrent pendant les sorties et les activités sportives.

Les jeunes profitant d'un emploi vacances peuvent également être placés pour encadrer les activités extrascolaires proposées par la CTOS ou encore pour faire de l'aide aux devoirs et participer à une remise à niveau des plus petits avant la prochaine rentrée scolaire, dans le cadre de l'opération du Stylo d'Août.

Un bon moyen pour ces jeunes âgés entre 17 et 25 ans de se confronter au monde du travail, aux horaires qui sont imposés et à la hiérarchie. Et surtout de prendre conscience de l'utilité qu'ils peuvent avoir au sein de la société et de leur part de responsabilité sur leurs cadets.

Cette année, ce sont 150 jeunes environ qui ont été retenus après avoir procédé à leur inscription en ligne. Chacun recevra une indemnité mensuelle de 600 euros, financée à 85% par le Fonds social de l'Europe (FSE) et à 15% par la Collectivité.

Aline Trimarchi, 21 ans, « Emploi Vacances » au Ticket Sport

Etudiante en licence de Sciences Economiques en Guadeloupe, la jeune Aline, native de l'île, revient chaque été chez sa maman. C'est une adepte des Emplois Vacances, auxquels elle participe depuis plusieurs années. Elle a ainsi les années précédentes, collaboré au secrétariat d'un Centre Médico-social, ou encore été animatrice en centre culturel.

Pour le mois de juillet de cette année, Aline a rejoint l'équipe des vacataires dédiés au Ticket Sport : « C'est une très belle nouvelle expérience pour moi d'encadrer tous ces enfants. Nous sommes 4 vacataires pour 20 enfants et nous accompagnons les animateurs sportifs dans leurs missions. J'aime cette responsabilité qui m'est confiée dont le maître-mot est le respect : respect des règles, respect des autres et de soi-même. De plus, ce job de l'été me permet d'aider financièrement ma famille qui me soutient dans la poursuite de mes études. C'est du tout bénéf ! », confie Aline.



LES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

A fond le sport, avec le « Ticket sport » !



Comme chaque année depuis plus de deux décennies, la Collectivité met en place pour le mois de juillet, le Ticket Sport. Dès le premier lundi du mois de juillet, et pendant tout ce mois, la halle des sports du stade Jean-Louis Vanterpool, à Marigot, a été chaque matinée prise d'assaut par la centaine de jeunes venus profiter du programme des activités sportives et ludiques, spécialement concocté pour eux.



Cette opération reconduite cette année encore par le service de la Jeunesse et des Sports, fait toujours autant d'adeptes, voire encore plus. Une centaine d'enfants, âgés entre 7 et 14 ans, pour la plupart qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances, ont profité pendant tout ce mois de toutes les activités qui leur ont été proposées, encadrées par des animateurs sportifs et de jeunes vacataires recrutés dans le cadre du dispositif « Emploi Vacances ».



Par groupe d'une vingtaine d'enfants, répartis par âge, chacun a pu s'essayer à la pratique des nombreuses disciplines sportives, football, volley-ball, basket-ball, fitness, athlétisme, course, etc. En alternance, un groupe d'enfants a pu se rendre chaque jour sur la plage de Galisbay pour pratiquer les jeux d'eau, de baignade et la natation.

Dans l'esprit de découverte qui l'anime, le dispositif du « Ticket Sport » permet à ces jeunes de pratiquer et découvrir un maximum de disciplines sportives, les incitant à poursuivre par la suite leur sport préféré, en s'inscrivant dans les associations et autres clubs sportifs de la place.

Le Stylo d'Août pour bien préparer la rentrée

Comme chaque année, la Collectivité met en place des cours de soutien scolaire et de remise à nouveau pour les enfants des classes du CP au CM2. Le Stylo d'Août prendra ses quartiers dans deux écoles, Elie Gibs à Grand-Case et Emile Choisy, à Marigot, à partir du 5 août et jusqu'au 23 août. Au programme pour les enfants, des révisions scolaires en français et dictées, en mathématiques, en lecture, en arts plastiques. La forme ludique et les jeux éducatifs sont privilégiés, pour ne pas oublier que cette période reste celles des vacances de l'été ! Parmi les équipes d'animateurs, on retrouve là aussi des jeunes étudiants et élèves recrutés dans le cadre du dispositif « Emplois Vacances ».

Gratuit et ouvert à tous les élèves de toutes les écoles, ce service permet à l'enfant de revoir les bases apprises pendant l'année scolaire passée et d'être fin prêt pour l'apprentissage du programme de la classe supérieure. Ce sont chaque année des dizaines d'enfants qui participent à ce programme de remise à niveau qui permet d'appréhender la prochaine année scolaire sur un bon pied.

Pour tout renseignement, contacter le service Jeunesse et Sports de la Collectivité, à l'annexe de la cité administrative, à Concordia. Tel. : 0590 52 27 30, ou consulter la page Facebook Service jeunesse & sports de la Collectivité de Saint-Martin.




STYLO D'AOÛT 2019

Soutien scolaire gratuit

- Français
- Maths
- Lecture
- Dictée
- Arts plastiques

 Du 5 au 23 Août 2019

 Du CP au CM2

 Ecole Emile CHOISY (Marigot)
Ecole Elie gibbs (Grand-Case)



Pièces à fournir :

- Carnet de Santé (page vaccinations)
- Attestation d'assurance RC
- Pièces d'identité Enfant + Parent
- Certificat de scolarité



Inscriptions au service Jeunesse et Sports de la Collectivité de Saint-Martin :

Annexe de la Cité Administrative Rue Jean-Jacques Fayel, Concordia 97150 SAINT-MARTIN CEDEX
Pour plus d'informations: 0590 52 27 30 ou via notre page facebook Service Jeunesse et Sports